



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des accidents vasculaires cérébraux

Question au Gouvernement n° 945

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie-José Allemand.

Mme Marie-José Allemand . La prise en charge des accidents vasculaires cérébraux est une course contre la montre. Chaque minute compte. Chaque minute perdue, ce sont 2 millions de neurones détruits, et derrière ces chiffres, ce sont des vies bouleversées, plus de 150 000 chaque année. Le plan d'actions national AVC 2010-2014 avait permis à la France de renforcer son maillage territorial et d'améliorer ainsi la prise en charge pour toute suspicion d'AVC. Toutefois, ces avancées n'ont pas été consolidées, ce que confirment les rapports de la Haute Autorité de santé et de la Cour des comptes. Les inégalités d'accès aux soins se sont creusées et certains départements restent sans solution adaptée.

C'est le cas dans les Hautes-Alpes, territoire qui illustre les difficultés rencontrées par les zones rurales et de montagne. À Gap, la prise en charge des AVC repose sur deux neurologues seulement, épaulés par la télé-AVC la nuit et le week-end. Faute d'une salle de radiologie interventionnelle, les patients doivent être transférés à Marseille – à 180 kilomètres de là – ou à Grenoble – à 120 kilomètres –, ce qui implique un délai moyen de quatre-vingt-dix minutes avant l'accès à un geste de thrombectomie mécanique.

En matière d'AVC, quatre-vingt-dix minutes, c'est une éternité.

Cette situation illustre un défi national : celui de garantir à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, une réelle égalité d'accès aux soins urgents et spécialisés. L'ouverture d'une salle de radiologie interventionnelle dans les Hautes-Alpes ne serait pas seulement une réponse aux besoins locaux. Elle symboliserait aussi la volonté de l'État de corriger les fractures territoriales dans l'accès à la santé.

Le besoin est immense. Madame la ministre de la santé, pouvez-vous vous engager à ouvrir une salle de radiologie interventionnelle dans les Hautes-Alpes, notamment en vue des JOP 2030 ? Il s'agirait, au-delà de la situation du département, d'un symbole fort adressé à toutes les zones rurales et de montagne.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Je vous remercie de prendre la parole sur le sujet en cette Journée mondiale de lutte contre l'accident vasculaire cérébral. Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur : chaque année, 120 000 personnes en sont atteintes et 30 000 en meurent. C'est la première cause de mortalité chez la femme et de handicap moteur non traumatique dans la population générale.

Face à cette maladie, il importe d'abord de renforcer la prévention. Chacun d'entre nous doit connaître les signaux d'alerte : une bouche qui se déforme, des troubles de la parole, un côté du corps qui marche moins bien, des céphalées brutales. Il ne faut alors pas hésiter à appeler le 15 : cela sauve des vies.

De plus, la détection des facteurs de risque doit être améliorée. Je pense notamment à l'application du dispositif Mon bilan prévention, destiné aux personnes qui ont entre 40 et 50 ans, et aux mesures de sensibilisation à l'hypertension artérielle, dont le traitement en amont permet d'éviter l'accident vasculaire cérébral.

Ensuite, l'offre de soins a été structurée en 140 unités neurovasculaires, réparties sur le territoire national et soutenues par la télémédecine. Malheureusement, cette réponse n'est pas suffisante. La Cour des comptes l'a redit dans son rapport sur la prévention et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux : une personne détectée sur deux n'est pas hospitalisée dans une unité neurovasculaire.

Nous devons nous améliorer : c'est un engagement que je prends. Cela passera notamment par le déploiement des maisons France santé, que le premier ministre présentera dans les prochains jours : elles permettront de rapprocher les citoyens de l'offre de soins sur tout le territoire.

J'ai bien entendu votre question particulière sur l'offre de soins dans les Hautes-Alpes. Je ne connais pas le dossier, mais je vous propose de l'étudier ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie-José Allemand.

Mme Marie-José Allemand . J'ai craincé un moment que vous ne répondriez pas à ma question et que nous pourrions mourir tranquillement dans les Hautes-Alpes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-José Allemand](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 945

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 octobre 2025